



INSERTION
PROFESSIONNELLE,
ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Tulle, Argentat

Amorce de parcours

OBJECTIFS

Présentation de l'action de formation

Amorce de parcours est un dispositif de formation financé par le Conseil Régional, accessible aux demandeurs d'emploi qui sont en recherche d'un projet professionnel ou qui souhaite confirmer ou infirmer un projet professionnel.

- Retrouver une dynamique et des codes professionnels.
- Faire le point sur ses compétences et les valoriser.
- Élargir son horizon professionnel et ses possibilités de choix.
- Se projeter dans un parcours et construire un projet professionnel.
- Accéder à une qualification ou directement à un emploi.

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Demandeur d'emploi

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Amorce de parcours

Durée

- Parcours modulaire de 420 à 600 heures (maximum)

Validation / Modalités d'évaluation

- Attestation de formation
- Plan d'action

Modalités de formation

- Alternance entre centre de formation et entreprise
- Accompagnement personnalisé de l'apprenant

Modalités de financement

- Région Nouvelle Aquitaine

Tarif de référence*

- Nous consulter

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

Module 1 : « Redynamisation en formation »

- Reprendre son parcours en main et confiance en soi,
- lever les freins périphériques
- Identifier ses compétences et aptitudes
- Développer son autonomie
- Travailler sur un projet collectif afin de créer une dynamique de groupe

Module 2 « Projection Professionnelle »

- Acquérir des savoir-être et des compétences transversales et des compétences à s'orienter
- Acquérir et développer des connaissances sur son environnement professionnel et les possibilités qu'il offre
- Dépasser ses a priori
- Analyser des informations, les classer et les utiliser
- Développer des compétences et déterminer un choix professionnel réaliste et réalisable

Module 3 « Construction Professionnelle »

- Confronter ses représentations et évoluer dans son rapport au monde professionnel
- Préciser son projet d'orientation et conforter ses choix
- Vérifier la faisabilité de son projet d'accès à l'emploi ou à la
- Valider son projet professionnel
- Enrichir son expérience professionnelle et favoriser son insertion d'accès à la qualification ou à l'emploi dans un domaine professionnel validé au préalable
- Construire un plan d'action.

Immersion professionnelle :

- Ce module est obligatoire

Modules transverses obligatoires :

- Sensibilisation citoyenne à la transition énergétique, écologique et sociétale
- Sensibilisation aux valeurs de la république, à l'éducation citoyenne et à la prévention des violences sexuelles et sexistes
- Sensibilisation aux enjeux du numérique

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Information collective
- Entretien individuel
- Avoir une prescription d'un conseiller emploi (France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, Conseil Départemental...)